



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge***19055963***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège Division Namur**11 AVR. 2019**Greffe
Pour le GreffierN° d'entreprise : **0442 487 175****Dénomination**(en entier) : **GARAGE HAVELANGE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Z.I. de la Fagne - Rue Bois Monjoie 2 - 5330 ASSESSE****Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2019

L'assemblée, par un vote spécial et à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Claude Havelange en tant qu'administrateur avec effet rétroactif au 1er mars 2019.

Son mandat sera rémunéré et se terminera lors de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31/12/2024.

L'assemblée, par un vote spécial et à l'unanimité, décide de renouveler les mandats afin d'harmoniser les dates de fin de mandats, comme suit :

- Madame Anne-Marie ETIENNE : son mandat d'administrateur est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de 2025. Ce mandat est exercé à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

- Monsieur François HAVELANGE : son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de 2025. Ce mandat sera rémunéré.

Pour extrait conforme,
François HAVELANGE
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/04/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).